

mayence®

CONDITIONNEMENT

Emballage

DJEMBE

4L

SITIA

5L (x3)

Emballages indissociables. Ne peuvent être vendus séparément du pack fongicide.

Palette

40 packs

FICHE D'IDENTITE

Composition

DJEMBE

167 g/l de bromuconazole (15,9 % p/p)

107 g/l de tébuconazole (ISO) (10,2 % p/p)

SITIA

700 g/l de soufre (51,3 % p/p)

Formulation

DJEMBE

EC - concentré émulsionnable

SITIA

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

DJEMBE n°2130266

SITIA n°9000222

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

DJEMBE

NUFARM S.A.S. - 28 bd Camélinat - 92230 GENNE-VILLIERS

SITIA

ACTION PIN - ZI de Cazalieu CS60030, 40260 Castets - France

Distributeur et ® marques déposées

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

Lire attentivement les étiquettes figurant sur les emballages avant toute utilisation.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DJEMBE



DANGER

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P331+P310: EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P310+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPa1: Pour éviter le développement de résistances au bromuconazole et au tébuconazole, le nombre d'applications du produit est limité à une application maximum par campagne sur blé.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SITIA



DANGER

Contient : soufre et dérivés terpéniques.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 24 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers.

SPe3 : Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, rosier, arbres et arbustes, betterave industrielle et fourragère, cultures légumières, cultures maraîchères, fraisier, houblon, blé, orge et avoine.

Fiches de Données de Sécurité disponibles sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

DJEMBE et SITIA

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

DJEMBE

DJEMBE contient 2 triazoles complémentaires (classées FRAC G1) : le bromuconazole qui apporte la persistance d'action, et le tébuconazole qui apporte une protection curative grâce à une migration rapide dans la plante.

Sur blé, **DJEMBE** permet de contrôler efficacement les maladies du feuillage telles que les septorioses, la rouille brune et la rouille jaune. En outre, il protège des fusarioses sur épi et contrôle notamment *Fusarium spp.*, producteurs de mycotoxines.

Sur maïs porte graine, **DJEMBE** permet de contrôler efficacement les fusarioses des épis, la rouille et l'helminthosporiose.

SITIA

SITIA est une spécialité fongicide de biocontrôle à base de soufre et de dérivés terpéniques issus du pin, qui permet de lutter efficacement contre la sep-

toriose des blés et l'oïdium des grandes cultures, de la vigne, des cultures légumières, fruitières et ornementales.

Recommandé en application préventive, **SITIA** agit par contact et possède un mode d'action multisite (classé FRAC M) qui limite le développement de souches résistantes.

Grâce à sa formulation liquide à base de dérivés du pin, **SITIA** améliore la qualité de la bouillie et des mélanges.

- Améliore la rétention.
- Efficacité et persistance.
- Résiste au lessivage en cas de pluie.
- Pouvoir couvrant excellent.
- Facilite la préparation de la bouillie.
- Action anti-dérive.
- Limite la formation de mousse.

Tableau des usages autorisés

DJEMBE

Traitement des parties aériennes

Cultures	Maladies	Dose	Stades d'application	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua
Blés (Blé dur d'hiver, blé dur de printemps, blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps) Epeautre Triticale	Septoriose(s) Rouille jaune Rouille brune	1.2 l/ha	Max BBCH 69 (fin floraison)	DAR F*	1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	5 m
	Fusarioses	1.2 l/ha	BBCH49 à BBCH69 (fin gonflement à fin floraison)	DAR F*	1/an et par culture sur l'ensemble du complexe de maladies	5 m
Maïs porte graine	Fusarioses des épis Rouille Helminthosporiose	1,2 l/ha	-	-	1 /an	5 m

*Les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus applicables.

SITIA

Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Blé (blé dur d'hiver, blé dur de printemps, blé tendre d'hiver, blé)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	2/an 2 applications maximales par	5 m 5 m

tendre de printemps, triticale, épeautre)				culture pour contrôler l'ensemble des maladies	
	Septoriose	6.0 l/ha	F* (BBCH59) BBCH Min: 30 BBCH Max: 59	2/an 2 applications par culture pour contrôler l'ensemble des maladies - intervalle minimum entre les applications : 10 jours	
Orge (orge d'hiver, orge de printemps)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	2/an	5 m 5 m
Avoine	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	2/an	5 m 5 m
Arbres arbustes d'ornements	Oïdium	1.0 l/hl	-	6/an	5 m 5 m
Betterave industrielle et fourragère	Oïdium	5.0 l/ha	3 jours	2/an	5 m 5 m
Betterave potagère	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 20 m
Carotte (carotte, céleri rave, panais)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Céleri branche	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Chicorées – production de racines	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Concombre (concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Epinards	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Fraisier	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Haricots et pois non écosés frais	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Houblon	Oïdium	1.5 l/hl	3 jours	6/an	5 m 5 m
Légumineuses potagères sèches	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Melons	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Noisetier	Oïdium	1.0 l/hl	3 jours	11/an	5 m 20 m
Pois écosés frais	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Poivron (poivrons, piments)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Pommier (pommier, poirier)	Oïdium	0.5 l/hl	3 jours	12/an	5 m 20 m
	Tavelure	0.7 l/hl	3 jours	12/an	5 m 20 m
Pêcher (pêcher, abricotier, nectarinier)	Oïdium	0.5 l/hl	3 jours	12/an	5 m 20 m
Rosier	Oïdium	0.3 l/hl	3 jours	6/an	5 m 5 m
Salsifis (salsifis, scorsonères)	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
Tomate (tomate, aubergine)	Acariose bronzée	7.5 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m
	Oïdium	6.0 l/ha	3 jours	6/an	5 m 5 m

Vigne	Oïdium	7.5 l/ha	5 jours	12/an	5 m 5 m
	Erinose	7.5 l/ha	3 jours	4/an	5 m 5 m

*Couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture.

DJEMBE et SITIA

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

DJEMBE

Sur blés

- Pour lutter contre les maladies du feuillage et de l'épi, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 L/ha à raison d'une application par campagne.
- Traiter de façon préventive, notamment lorsqu'il s'agit de protéger la dernière feuille.
- Pour lutter plus spécifiquement contre les fusarioses, appliquer **DJEMBE** à la dose de 1,2 L/ha au stade début floraison (BBCH 61 à 65). **DJEMBE** s'intègre dans la lutte contre les fusarioses en complément des méthodes agronomiques telles que la prise en compte de la culture précédente, le travail du sol et la sensibilité variétale à la fusariose. Se reporter aux grilles de risques développées par Arvalis - Institut du Végétal.
- **DJEMBE** s'intègre parfaitement dans un programme à plusieurs traitements.

Sur maïs semences

- Pour la production de semences de maïs, **DJEMBE** s'utilise à la dose de 1,2 l/ha, préventivement ou dès l'installation de la maladie contre la rouille et l'helminthosporiose, à partir de la floraison contre les fusarioses des épis, quand apparaissent les risques.
- Les lignées de maïs semences sont particulièrement sensibles aux interventions en cours de végétation. Respecter scrupuleusement les préconisations des techniciens des organismes de production de semences. Les applications de fongicides comme **DJEMBE** peuvent provoquer des symptômes de phytotoxicité. Accorder une attention toute particulière aux conditions le jour de l'application et les jours qui la précèdent ou la suivent en évitant les périodes stressantes pour la culture (basses températures, faible luminosité, asphyxie racinaire, fortes températures, etc.). Trois stades clés de sensibilité de la culture ont

été identifiés : l'initiation florale pour les mâles (entre 9 et 11 feuilles selon les géniteurs mâles), la période de croissance très forte de l'épi (15 à 10 jours avant la date de sortie des soies des femelles) et le tout début de la sortie des soies femelles.

SITIA

SITIA est utilisable seul ou en mélange, notamment sur céréales avec des triazoles associées (**DJEMBE/CLARENCE** par exemple).

Il est recommandé d'appliquer **SITIA** de manière préventive par rapport aux attaques de maladies.

Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogène(s) sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.

Céréales

Appliquer jusqu'à 6 L/ha de **SITIA** en fonction de la pression de la maladie. Sur septoriose du blé, respecter un intervalle minimum de 10 jours entre 2 applications de **SITIA**.

Précautions d'emploi

DJEMBE

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.
- Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée en fonction de l'hygrométrie.
- En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter une culture mal implantée et/ou en situation de sol séchant. Ne pas traiter à partir d'une température supérieure à 30°C.
- Pour éviter toute dérive de pulvérisation, traiter par temps calme, sans vent fort (intensité inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit inférieure à 19 km/heure).

SITIA

Appliquer dès la bouillie prête.

Ne pas interrompre l'application lors de l'utilisation de **SITIA**.

Maintenir l'agitation de la bouillie durant toute la durée de l'application et pendant le transport.

Dans le cas d'une pulvérisation en grandes cultures, utiliser des volumes d'eau ≥ 50 L/ha avec une pression $> 1,5$ bar.

Respecter les bonnes pratiques agricoles notamment au niveau des conditions climatiques, ne pas traiter lors de risque de gel ou d'amplitude thermique. En condition de fortes chaleurs, appliquer **SITIA** le matin. Si des températures supérieures à 28-30°C sous abri persistent dans les 24 heures, ne pas utiliser **SITIA**.

Pendant l'application

DJEMBE et SITIA

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

DJEMBE et SITIA

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

DJEMBE et SITIA

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

SITIA

Mis en premier dans la cuve, **SITIA** est compatible avec la plupart des spécialités phytosanitaires. Pour les associations possibles avec des produits phytosanitaires et des engrais foliaires, contacter le service technique de PHILAGRO.

Ne pas mélanger **SITIA** avec des huiles ou des produits contenant des huiles minérales. Ne pas mélanger **SITIA** avec les engrais foliaires azotés et les solutions azotées.

SITIA ne nécessite pas de rajouter un adjuvant.

Préparation de la bouillie

DJEMBE

- 1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en oeuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

SITIA

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Bien agiter avant utilisation.
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux $\frac{3}{4}$ d'eau.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en oeuvre du traitement.
- 5) Verser en premier la quantité nécessaire de **SITIA** sous agitation dans la cuve du pulvérisateur.
- 6) Pour faciliter le recyclage : rincer l'emballage vide (3 fois), l'égoutter et le rendre inutilisable.
- 7) Si nécessaire, verser ensuite les autres produits phytosanitaires sous agitation.
- 8) Compléter et ajuster le volume d'eau, tout en maintenant l'agitation.
- 9) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

DJEMBE et SITIA

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

DJEMBE et SITIA

Aucune contre-indication connue.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

DJEMBE

Pour éviter le développement de résistance au bromuconazole et au tébuconazole, le nombre d'applications du **DJEMBE** est limité à une application maximum par campagne sur blé.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec le produit **DJEMBE**, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la "Note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du Végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés contre les maladies des céréales à pailles".

DJEMBE et SITIA

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles





Protection de l'opérateur et du travailleur

DJEMBE ET SITIA

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

DJEMBE

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						

chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

DJEMBE et SITIA

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre 0°C et 35°C.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC LANCE (sous serre ou plein champ)			NETTOYAGE	
			SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
			CULTURES BASSES (< 60 cm)	CULTURES HAUTES (> 60 cm)	CULTURES HAUTES ET BASSES		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		OU Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	OU Type 3 ou 4*	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006							

*Selon le niveau de protection recommandé dans la phase d'application.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC PULVERISATEUR PORTE ou TRAINÉ, A RAMPE ou PNEUMATIQUE				
			PULVERISATION VERS LE HAUT	PULVERISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009			Type 4 avec capuche				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							

DJEMBE et SITIA

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

DJEMBE et SITIA

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

DJEMBE et SITIA

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

DJEMBE et SITIA

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

DJEMBE et SITIA

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2019